

O B J E T S

Concernant le rétablissement de l'ordre & de la discipline dans l'Eglise du Canada.

Il doit paroître surprenant que l'Evêque de Quebec, qui intervient dans cette affaire pour contester au Chapitre le droit de nommer à la Cure de cette Ville, ne soit pas plutôt entièrement occupé du soin de découvrir les maux de son Eglise, & d'en indiquer la cause & le remède. Mais tel est l'empire qu'ont acquis dans le Canada les Prêtres du Seminaire des Missions étrangères, qu'ils se sont rendus redoutables à ceux mêmes sous l'autorité desquels ils devoient être suivant toutes les règles.

S'il est difficile & dangereux d'entreprendre de retenir un Corps ambitieux & puissant dans les bornes de la liberté qui lui convient, il l'est sans doute bien davantage de l'y faire rentrer, quand il les a une fois franchis, & qu'il a goûté les charmes de l'indépendance; le sieur de Pontbriand a lieu d'être intimidé par l'exemple de ses prédécesseurs, qui ont été forcés de succomber sous le pouvoir du Seminaire, & qui ont inutilement sacrifié leur repos au desir de remédier aux abus qui se commettoient dans leur Diocèse. Au surplus, le Chapitre fait que le silence de l'Evêque de Quebec est le prix des promesses que le Seminaire lui a faites, de n'attenter jamais à ses droits, ni à ceux de ses successeurs.

On sent assez que le Chapitre de Quebec, appelé au gouvernement du Diocèse lors de la vacance du Siège, a droit en tout tems d'en procurer le bien, au moins en dénonçant les abus qui y regnent à l'autorité qui peut les réformer. D'ailleurs, il ne peut jamais se flatter de jouir des droits qui lui appartiennent, tant que la source des abus dont il se plaint ne sera pas tarie.

La source de ces abus, est l'union du Seminaire de Quebec à celui des Missions étrangères. Le premier moyen de rétablir l'ordre & la discipline dans le Canada, est donc de la déclarer nulle & abusive: on a vu quels en ont été les tristes effets, on se rappelle les Lettres du sieur de Saint Vallier en 1713, par lesquelles il se plaignoit au Roi que les Prêtres du Seminaire des Missions étrangères souffroient impatiemment qu'il voulût mettre des bornes au *gouvernement monstrueux* qu'ils vouloient s'attribuer dans son Diocèse, qu'ils travailloient à l'en écarter, pour y exercer une domination dont les suites le faisoient gémir. *L'Eglise du Canada tout-à-fait abandonnée, les Paroisses sans Curés, les Missions sans Pasteurs, enfin son Eglise entière sans autorité légitime.*

On a vu que le même Prélat avoit été obligé de demander au Ministre un Coadjuteur, pour se fortifier contre les entreprises du Seminaire: *il ne faut pas moins que deux Evêques bien intentionnés & bien autorisés de la Cour, pour remettre cette Eglise dans l'état où vous la desirez.*

Enfin, on se rappelle les Lettres du sieur Henriaut & du sieur de